

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, procède à l'assermentation des commissaires-parents : madame Lynda Tessier et monsieur Cyrille Cliche.

Sixième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 19^e jour d'octobre 1998 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé et Claude St.Pierre.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Lynda Tessier, Cyrille Cliche.

Autres
Présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général ;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint ;
Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement. Éducation des adultes et formation professionnelle ;
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général ;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles ;
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines ;
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes ;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes ;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières ;

Absences : Madame et monsieur les commissaires : Magda Farès, Gilles Loisel.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

HR 98.10.19
001

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter le point 04.2 Correspondance
Modifier le point 08.1 pour : 08.1.1 Engagements
08.1.2 Responsables d'école
Ajouter le point 08.4 Congé sans traitement
Ajouter le point 09.1 Emprunt à long terme
Ajouter le point 10.6 Lait école
Ajouter le point 12.2 Salon de l'Éducation et Formation
Ajouter le point 12.3 Informatique
Ajouter le point 12.4 Félicitations

01. Présences et ouverture de la séance

- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 5 octobre 1998 (document 98.067)
- 04.2 Correspondance
- 08.1.1 Engagements
- 08.1.2 Responsables d'école
- 08.2 Nomination au poste de coordonnateur au Service de l'enseignement aux adultes et à la formation professionnelle
- 08.3 Affectations temporaires
- 09.1 Emprunt à long terme
- 10.1 École Pointe-Olivier : Vente d'une partie de terrain
- 10.2 École Saint-Joseph (Saint-Sébastien) : Échéance du protocole d'entente (document 98.068)
- 10.3 Transport scolaire : Analyse de la situation (document 98.069)
- 10.4 Comité d'achats regroupés de la Montérégie (document 98.070)
- 10.5 Adjudication de contrats :
 - 10.5.1 Déneigement (3 ans) (document 98.071)
 - 10.5.2 Équipement informatique # 3 (document 98.072)
 - 10.5.3 Service alimentaire, écoles Chabanel et Laflamme (document 98.073)
 - 10.5.4 Entretien des systèmes mécaniques (document 98.074)
- 10.6 Lait école
- 11. Commissaires-parents
- 12.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document 98.066)
- 12.2 Salon de l'Éducation et Formation
- 12.3 Informatique
- 12.4 Félicitations
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Luc Teasdale et madame Marielle Martin, de Saint-Jacques-le-Mineur, demandent à la Commission scolaire de modifier les circuits #17 et 18 dans les rues Brière, Potvin, Morin et Bourdeau.

Monsieur James Birk, de Rougemont, demande le transport de son enfant de maternelle à la résidence plutôt qu'au point d'embarquement..

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 5 OCTOBRE 1998 (Document 98.067)

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 5 octobre 1998 soit adopté.

Adopté unanimement.

04.2 CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance des Immeubles P. Baillargeon Ltée.

08.1.1 ENGAGEMENTS

HR 98.10.19
003

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Mylène Vaillancourt soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – mathématiques, à l'école Félix-Gabriel-Marchand, à compter du 20 octobre 1998.

Adopté unanimement.

HR 98.10.19
004

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Claire Cardinal soit engagée pour un poste régulier d'orthopédagogue aux écoles Saint-Gérard et Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu), à compter du 19 octobre 1998.

Adopté unanimement.

HR 98.10.19
005

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que sur recommandation du comité de sélection, madame Caroline Vaillancourt soit engagée pour un poste régulier d'orthopédagogue à temps partiel (20,5 heures / semaine) aux écoles Alberte-Melançon et Saint-Joseph (Lacolle), à compter du 19 octobre 1998.

Adopté unanimement.

HR 98.10.19
006

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Lyne Desranleau soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – sciences, à l'Éducation des adultes, au centre Chanoine-Armand-Racicot, à compter du 25 août 1998.

Adopté unanimement.

HR 98.10.19
007

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Colette Brillon soit engagée pour un poste régulier d'enseignante en Santé et Services sociaux (spécialité 06) en formation professionnelle, à l'école Chanoine-Armand-Racicot, à compter du 25 août 1998.

Adopté unanimement.

08.1.2 RESPONSABLES D'ÉCOLE

HR 98.10.19
008

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que les personnes suivantes soient nommées responsables d'école :

Madame Diane Pinsonneault, secrétaire d'école, école Alberte-Melançon;
Madame Christine Halpin, enseignante, école Aux-Quatre-Vents;
Madame Diane Boucher (50%), secrétaire d'école, école Bruno-Choquette;
Madame Nicole Caron (50%), enseignante, école Bruno-Choquette;
Madame Manon Paquette, enseignante, école Chabanel;
Madame Nicole Julien-Martel, enseignante, école Crevier;
Madame Jocelyne Despins, enseignante, école Curé-Martel;
Madame Jeannine Guertin, enseignante, école De l'Amitié;
Madame Jeanne L'Écuyer, secrétaire d'école, école Des Prés-Verts;
Madame Lorraine Landry, secrétaire d'école, école Frère-André;
Madame Ginette Normandin, enseignante, école Hamel;
Madame Danielle Charbonneau, secrétaire d'école, école Henryville;
Madame Céline Williams, secrétaire d'école, école Jean-XXIII;
Madame Sophie Hovington (jusqu'au 22 décembre 1998), enseignante, école Jeanne-Mance;
Monsieur Pierre Ostiguy (du 6 janvier au 29 juin 1999), enseignant, école Jeanne-Mance;
Madame Solange Fortin, enseignante, école J.-Amédée-Bélanger;
Monsieur Charles Perrier, enseignant, école Laflamme;
Madame Hélène Pilote, enseignante, école Marie-Derome;
Madame Louise Goyette-Duchesneau, enseignante, école Napoléon-Bourassa;
Monsieur Robert Tisdell, enseignant, école Notre-Dame-de-Fatima;
Madame Louise Dandurand, enseignante, école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu);
Madame Lise Normandin, enseignante, école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur;
Madame Marie Barrière-Delisle, enseignante, école Notre-Dame-du-Sourire;
Monsieur Ange-Émile Viens, enseignant, école Pointe-Olivier;
Madame Nicole Goyette-Duchesneau, secrétaire d'école, école Providence;
Monsieur Mario Goyette, enseignant, école Sacré-Cœur (Iberville);
Monsieur Yves Martel, enseignant, école Sacré-Cœur (Saint-Luc);
Madame Nicole Bessette-Santerre, secrétaire d'école, école Saint-Alexandre;
Madame Danielle St-Aubin-Bernard, secrétaire d'école, école Saint-Blaise;
Madame Lise Letendre-Massé, enseignante, école Saint-Eugène;
Madame Lorraine Courville-Lanctôt, enseignante, école Saint-Gérard;
Madame Marie-Claude Allard (75%), secrétaire d'école, école Saint-Jacques (Clarenceville);
Madame Carolyn Landry (25%), enseignante, école Saint-Jacques (Clarenceville);
Madame Linda Barrière, secrétaire d'école, école Saint-Jacques-le-Mineur;

Madame Lucille Désautels, enseignante, école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford);
Madame Hélène Laroche-Forget, secrétaire d'école, école Saint-Joseph (Saint-Sébastien);
Madame Diane Laquerre, secrétaire d'école, école Saint-Joseph (Lacolle);
Madame Huguette Cloutier-Cardinal, enseignante, école Saint-Joseph (Richelieu);
Madame Claire Choquette, secrétaire d'école, école Saint-Lucien;
Madame Lucille Laliberté, secrétaire d'école, école Saint-Michel;
Madame Dominique Cyr (100% du 25 août au 16 novembre 1998 et 50% du 17 novembre 1998 au 29 juin 1999), enseignante, école Sainte-Anne;
Madame Brigitte Lapointe (50% du 17 novembre 1998 au 29 juin 1999), secrétaire d'école, école Sainte-Anne.

Adopté unanimement.

08.2 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DE
L'ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

HR 98.10.19
009

Considérant la nécessité d'apporter certains aménagements à la structure de gestion de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot;

Considérant la recommandation du directeur général, monsieur Pierre Buisson, de déplacer monsieur Fernand Croisetière dans un poste vacant de coordonnateur à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle;

Considérant que monsieur Fernand Croisetière accepte de renoncer au poste de directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et convient de se voir confier le poste de coordonnateur à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle;

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que monsieur Fernand Croisetière soit affecté au poste régulier de coordonnateur à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, à compter du 26 octobre 1998.

Adopté unanimement.

08.3 AFFECTATIONS TEMPORAIRES

HR 98.10.19
010

Dans le suivi de la résolution HR 98.10.19 009;

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier;

Que monsieur Michel Martineau soit affecté temporairement au poste de directeur de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, à compter du 20 octobre 1998.

Adopté unanimement.

HR 98.10.19
011

Dans le suivi de la résolution HR 98.10.19 010;

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Que madame France Heppell soit affectée temporairement au poste de directrice adjointe de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, à compter du 20 octobre 1998.

Adopté unanimement.

08.4 CONGÉ SANS TRAITEMENT

HR 98.10.19
012

Considérant le motif études;

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 14 octobre 1998 au 28 février 1999 inclusivement, soit accordé à madame Jocelyne Fortin, surveillante d'élèves 10 heures et moins semaine, à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.

Adopté unanimement.

09.1 EMPRUNT À LONG TERME

HR 98.10.19
013

Attendu que le Conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par la ministre de l'Éducation;

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de quatorze millions six cent mille dollars (14 600 000 \$) soit contracté;
2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
 - a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 1999 9 600 000 \$
 - b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 6 octobre 1998, le tout pour la somme de 4 588 500 \$
 - c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt 411 500 \$
3. Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :

- A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a) Placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations;
 - b) Négocier les modalités de l'emprunt;
 - c) Désigner une société de fidéicommis, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - d) Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicommis, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
 - B) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.
4. Qu'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.
 5. Que la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par la ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.
 6. Que n'importe lesquels de la présidente, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
 7. Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
 8. Que, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.
 9. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.

10. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.
11. Que la Commission scolaire autorise le directeur général, à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêt et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.
12. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté unanimement.

10.1 ÉCOLE POINTE-OLIVIER : VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN

HR 98.10.19
014

Attendu que le règlement en vigueur autorise une commission scolaire à aliéner un immeuble dont la valeur marchande est inférieure à 100 000 \$.

Attendu qu'une section de terrain de l'école Pointe-Olivier à Saint-Mathias-sur-Richelieu, située entre le ruisseau Wilson et la future rue Phaneuf (58-60) n'est pas utilisée pour les besoins de l'établissement.

Attendu l'offre reçue de Cobri Concept Inc.

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'autoriser la vente d'une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 1537 mètres carrés, portant le numéro PTIE 58 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, division de sa publicité de Rouville, aux conditions que Cobri concept Inc. s'engage à :

1. Verser à la Commission scolaire des Hautes-Rivières la somme de 5 000 \$.
2. Régulariser le titre de propriété de la Commission scolaire, tel que précisé dans sa correspondance du 3 septembre 1998.
3. Maintenir et entretenir, par l'intermédiaire de la municipalité, une piétonnière accessible pour les élèves donnant accès directement sur la cour d'école, tel qu'existant à un endroit identifié entre les parties (servitude).
4. Assumer tous les frais inhérents de cette vente.

Que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat.

Que copie soit transmise à la municipalité et au ministère de l'Éducation.

Monsieur Bernard petit demande le vote.

Ont voté pour : mesdames et messieurs : Monique Brière , Nicole Devost, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Luc Mercier.

Ont voté contre : mesdames et messieurs : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Michelle Laporte, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé, Claude St.Pierre.

Pour : 7

Contre : 10

Rejeté majoritairement.

10.2 ÉCOLE SAINT-JOSEPH (SAINT-SÉBASTIEN) : ÉCHÉANCE DU PROTOCOLE D'ENTENTE (Document 98.068)

Dépôt du document..

10.3 TRANSPORT SCOLAIRE : ANALYSE DE LA SITUATION (Document 98.069)

Suite aux explications fournies par madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles, sur les circuits de transport 165 , 190 et 191, et en respect de la politique du transport, il est convenu de ne pas donner suite à la demande des parents.

10.4 COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE (Document 98.070)

HR 98.10.19
015

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières adhère au Comité d'achats regroupés de la Montérégie (CARM) et de ce fait, accepte que les approvisionnements initiés par le CARM, s'effectuent selon les politiques, les règles et les procédures du CARM, lesquelles ont, dès lors, prédominance sur celles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et engagent cette dernière.

Qu'elle accepte d'acquitter les coûts d'opération du CARM selon les règles de répartition établies par son assemblée générale.

Que cette résolution prenne effet le jour de son adoption et demeure en vigueur jusqu'à ce que la dite adhésion soit dénoncée, par poste certifiée, par l'une ou l'autre des parties.

Adopté unanimement.

HR 98.10.19
016

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Denise Girard soit autorisée par la présente, à agir au sein du Comité d'achats regroupés de la Montérégie pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et de ce fait engage cette dernière.

Adopté unanimement.

HR 98.10.19
017

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières offre ses services à titre d'organisme porteur de dossier de la Table des négociateurs du Comité d'achats regroupés de la Montérégie, et de ce fait consent à y déléguer monsieur Alain Bellavance à titre d'agent négociateur.

Que tous les frais reliés à la réalisation des mandats confiés, soient assumés par le CARM, à l'exclusion de la rémunération de l'agent négociateur.

Adopté unanimement.

10.5. ADJUDICATION DE CONTRATS

10.5.1 DÉNEIGEMENT (3 ANS) (Document 98.071)

HR 98.10.19
018

Il est proposé par madame Monique Brière :

De ne retenir aucune des soumissions reçues.

Adopté unanimement.

10.5.2 ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE # 3 (Document 98.072)

HR 98.10.19
019

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture de matériel informatique :

| | |
|-------------------------------|---------------|
| Service informatique DMI Inc. | 60 470,93 \$ |
| Informatique D.B.D. Inc. | 112 917,26 \$ |

Adopté unanimement.

10.5.3 SERVICE ALIMENTAIRE, ÉCOLES CHABANEL ET LAFLAMME
(Document 98.073)

HR 98.10.19
020

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

D'autoriser la signature d'un nouveau contrat d'une année avec le concessionnaire «GG Services Alimentaires», pour la fourniture de repas complets au prix de 2,60\$ pour les écoles Chabanel et Laflamme (Iberville).

Adopté unanimement.

10.5.4 ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES (Document 98.074)

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme «REGULVAR», le contrat de service d'entretien préventif des systèmes mécaniques, au coût de :

Pour l'année 1998-1999 : 20 589,49 \$ (taxes incluses);
Pour l'année 1999-2000 : 21 310,14 \$ (taxes incluses);
Pour l'année 2000-2001 : 22 055,98 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.6 LAIT ÉCOLE

Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles, explique aux membres du Conseil, le programme «Lait école».

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Madame Lynda Tessier et monsieur Cyrille Cliche, nouveaux commissaires-parents, se présentent aux membres du Conseil des commissaires, assurant ces derniers de leur entière collaboration.

Monsieur Cyrille Cliche questionne le fait que les organismes de participation des parents, formés en vertu de l'article 96 de la Loi sur l'instruction publique, n'ont aucun budget. Monsieur Pierre Buisson, directeur général, suggère quelques solutions pour permettre à cet organisme de bénéficier de sommes.

12.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (Document 98.066)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 17 septembre 1998, pour un montant de 2 573 540,86 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Josiane Fabry.

12.2 SALON DE L'ÉDUCATION ET FORMATION

Monsieur François Blais, après avoir visité le Salon de l'Éducation et Formation, questionne pour savoir pourquoi la Commission scolaire n'était pas présente.

Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement, éducation des adultes et formation professionnelle, souligne que monsieur Jean-Guy Fontaine, responsable du dossier «Inforoute FPT», était présent.

12.3 INFORMATIQUE

Monsieur François Blais questionne l'impact des sommes payées durant l'année 1996 pour l'informatique.

12.4 FÉLICITATIONS

Madame Andrée Bouchard propose des félicitations à madame Suzanne Tremblay de même qu'à toute son équipe, pour l'organisation et la réalisation du colloque «Des hautes rivières des hauts défis!».

Elle remercie également monsieur Fernand Croisetière, pour l'accueil réservé aux personnes inscrites au colloque.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 98.10.19
022

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL